

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

**Séance du jeudi 05 mars 2026**

<b>Date de la convocation</b> 25/02/2026 <b>Date d'affichage</b> 25/02/2026 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 14 <b>Présents :</b> 12 <b>Votants :</b> 11	<i>cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS ,</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE <b>Représenté(e)s :</b> <b>Excusé(e)s :</b> Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL <b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Claude FROMENT
--	---

**Objet: Délibération sur le compte unique financier - ROUSSENNAC 2025 - DE\_20260305\_003**

2Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	20 000,00	0,00	373 616,17	0,00	393 616,17
Opérations exercice	391 867,67	465 855,12	824 920,51	677 729,16	1 216 788,18	1 143 584,28
Total	391 867,67	485 855,12	824 920,51	1 051 345,33	1 216 788,18	1 537 200,45
Résultat de clôture		93 987,45		226 424,82		320 412,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	188 893,73	275 844,06	188 893,73	275 844,06
Total cumulé	0,00	93 987,45	188 893,73	502 268,88	188 893,73	596 256,33
Résultat		93 987,45				

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de réception de l'AR: 10/03/2026

012-211202064-DE\_20260305\_003-DE

A G E D I

définitif						
-----------	--	--	--	--	--	--

Monsieur Sébastien CAYSSIALS, maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme CAMBOULAS Marie-Laure vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 09/03/2026  
et publication ou notification  
le 09/03/2026

Roussennac, le 06/03/2026  
Pour extrait conforme.

*Le secrétaire de Séance*  
*Jean-Claude FROMENT*



*Le Président*  
*Marie-Laure CAMBOULAS*



Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

012-211202064-DE\_20260305\_003-DE

AGEDI